Interprofession apicole InterApi : où en est-on ?

Lors de la dernière AG de la FFAP en octobre dernier nous avions fait un point d'étape et validé la participation de la fédération à cette interprofession. Vous pouvez relire tout ça dans le compte-rendu de l'AG. Vous pouvez aussi faire un tour sur le site de la FFAP par ici où sont recensés les articles qui traitent, de près ou de loin, à l'interpro.
Le groupe de travail interpro de la FFAP vous propose un nouveau point d'étape sur la structuration d'INTERAPI et sur les débats qui ont lieu en son sein.

Nos représentants :
CA : Yvan Gouttequillet (13/09), Amaury Renoux (8/11 & 9/01)
Commission CV/CVO : Y. Gouttequillet (14/12)
Commission « résolution problèmes production » : A. Renoux (8/01)

À noter : par manque de personnes motivées, la FFAP ne peut participer à toutes les réunions de commission.

La reconnaissance d'InterApi comme interprofession apicole par le MAAF

Le dossier a été déposé courant octobre, des informations complémentaires ont été demandées, mais pas plus de nouvelles.

Rappel :
Pour reconnaître l'interpro le ministère doit vérifier que chacun des collèges représentent bien 60 % de leurs professions respectives. (production et commercialisation/distribution).
Or il s'est avéré plutôt compliqué de démontrer que les trois membres du collège commercialisation (Syndicat Français des Miels, Fédération du Commerce et de la Distribution et Syndicat des Fabricants de Matériel) représentent bien au moins 60 % des ventes des produits de la ruche, étant donné qu'il y a peu de données fiables.
C'est encore plus compliqué pour ce qui concerne commercialisation et distribution des produits importés.

Le fonctionnement

Pour l'heure, nous sommes toujours en phase de « structuration » : InterApi a à peine une année d'existence !
Aussi le fonctionnement est plutôt erratique et ne brille pas par son efficacité.
— l'organisation des CA est défaillante :
Pas de documents préparatoires pour les points inscrits aux ODJ : on passe beaucoup de temps à découvrir et à examiner des infos ou des propositions/travaux du bureau, au détriment du temps nécessaire à la réflexion, puis au débat si besoin. Aussi, il est quasi impossible de s'engager (= voter) sur des points dont nous n'avons pu débattre en interne et dont la prise de décision par vote n'est pas inscrite à l'ODJ. Conjointement avec l'UNAF et la Conf' nous avons demandé davantage de rigueur dans l'organisation des CA, mais sans réponse ni amélioration.
Et nous n'avons reçu le CR du CA du 8/11 que le 18/01 !

— D'une réunion à l'autre, les sujets changent et les rares décisions de principe prises ne sont ni suivies, ni approfondies. Conséquence : rien ne se concrétise !

Nous ne cessons d'affirmer que pour gagner en efficacité et avancer quelque peu, il faut qu'Interapi puisse embaucher une personne dont les missions seraient l'animation, la

coordination des différents travaux (commissions, CA), le suivi, l'approfondissement et la mise en œuvre des propositions validées.
À noter : Cette embauche jugée nécessaire avait été programmée dès la création d'interapi ! ! br0ken ! !

Mais pour cela, il est nécessaire de construire un budget de fonctionnement et de décider comment le financer.

Le budget

Après plusieurs mois de tergiversations, il a été enfin convenu que le 1er budget ne pourrait être alimenté que par une participation financière des structures membres.
Le CA réuni le 8 novembre a entériné ce principe ; ces participations seront considérées comme des avances de trésorerie faites à l'interpro, remboursables sur les futures collectes de CVO.
Une convention sera signée entre InterApi et ses membres pour fixer les modalités de ces avances de trésorerie.

le président d'INTERAPI a proposé un nouveau budget courant jusqu'à fin 2019, c'est-à-dire arrêt des prévisions budgétaires en cours d'exercice comptable (rappel dates exercice : du 1/08 au 31/07)
Comme cela ne nous semblait guère cohérent et la rédaction de ce budget peu claire, nous l'avons retravaillé pour établir un budget prévisionnel sur 2 années d'exercice : celle en cours (jusqu'au 31/07/2019) puis la suivante, jusqu'au 31/07/2020.
Selon nous, s'engager sur 2 exercices est un minimum, dans la mesure où aucune autre ressource ne sera disponible avant 2020, même avec la meilleure volonté du monde !

Selon notre scénario, et sous réserve que chaque ligne budgétaire soit validée, la participation financière de chaque structure s'établirait comme suit (montant par voix – 32 voix au CA) :
— pour finir l'exercice en cours (31/07/2019) : 1200 €/ voix (soit 2400 pour la FFAP)
— exercice 2019/2020 (31/07/2020) : apport total de 3500 €/ voix (soit 7000 pour la FFAP, dont 2500 € de cotisations)
Rappel : cotisation adhérent : 250/voix – cotisation exceptionnelle : 1000/voix – FFAP : 2 voix.

Dans un 1er temps, La conf' a refusé cet engagement financier. Après notamment une longue discussion (réunion téléphonique FFAP/UNAF/Conf), elle a finalement accepté le principe lors du CA du 9 janvier.

Pour l'instant, Le principe de construire un budget prévisionnel jusqu'à juillet 2020 n'a pas été retenu par le Bureau ; il s'en tient toujours à des prévisions budgétaires (encore non validées) s'arrêtant fin 2019.
Pour nous, il est incongru de construire un budget prévisionnel sur seulement 5 mois d'exercice : comment finirons-nous l'exercice, quelle lisibilité financière alors qu'on se propose d'embaucher (dans un 1er temps, CDD d'un an) ?
La question du budget sera à nouveau à l'ordre du jour du prochain CA (12/02)

L'action « normalisation des produits de la ruche ISO/AFNOR » est maintenue : si elle sera bien portée par InterApi, elle sera financée en majeure partie par le MAAF (FAM+PAE) ; restera environ 14 000 € à la charge de l'interpro.

Les commissions

1/ la commission CV/CVO : 1ère réunion le 14 décembre.
comme l'engagement des structures pourra difficilement perdurer au-delà de 2 années, il faudrait que l'interpro puisse mobiliser d'autres ressources, et ce, jusqu'à ce que l'interpro soit en capacité de demander une extension d'accord qui lui donnera droit de lever des CVO.
1er objectif : jeter les bases d'une contribution volontaire (CV) dont le modèle (base, taux, mode collecte) serait repris pour les futures CVO.

Discussion par collège :
— collège producteur :
Notre proposition a été reprise dans sa quasi intégralité : OK pour une « taxe » sur le chiffre d'affaires **apicole,** hors pollinisation parce que pas prévu statutairement (Interprofession des produits de la ruche : la pollinisation est une prestation et non pas un produit de la ruche)

Mais selon nous, une modification des statuts est possible afin d'intégrer les prestations.

Proposition d'une cotisation en 2 parties (pour une future CVO) $1 une part fixe (par tranche de nombre de ruches par exemple + une part variable (sur le chiffre d'affaires)
— collège « commercialisation/distribution » : taxe sur les ventes de produits (principalement miels)
Les membres de ce collège se renvoient la balle pour savoir qui collecterait : le négociant quand il vend à la distribution, la distribution quand elle vend aux consommateurs.
De notre point de vue, cela pourrait être les 2, en partageant les taux (= éviter une sur-taxation pour l'acheteur final.)
Question qui n'a pas été posée pour l'instant : une **CV** peut-elle s'appliquer aux produits importés ?

2/ La commission « Résolution des problèmes de production ».
Selon les termes du président cette commission a pour objectif « de définir des actions et de les proposer au CA ».
Jusqu'ici, cette commission a listé un certain nombre d'objectifs qui sont consultables ici.
Le plus gros travail sera de déterminer les priorités puis de décliner ces objectifs en actions concrètes (y compris budget).
Amaury Renoux a participé à la 3e réunion du 8 janvier.
Les précédentes réunions avaient travaillé notamment sur le volet « environnement » et la commission ne souhaitait pas revenir sur le sujet.
Cependant Amaury a indiqué que nous souhaitions surtout un changement de modèle agricole plutôt $1'une adaptation de l'apiculture au modèle actuel.
À noter que certains avancent que la fiscalité (plafond du micro-BA) serait un problème et freinerait la production apicole en France…

3/ La commission « communication » : 1ère réunion le 18/12 (pas de représentant FFAP)
travail sur les outils de communication : site, logo, charte graphique!!br0ken!!

4/ La commission « Qualité-Traçabilité – Économie de la filière » : 1ère réunion le 24/01
pas de représentant FFAP : ODJ, confirmation date et lieu que 3 jours avant la réunion.

UNAF, Conf' et FFAP sommes sur la même longueur d'onde : ce sujet devrait être une des tâches prioritaires de cette interprofession. Nous devons sortir de cette situation ubuesque où nous sommes en même temps confrontés à des problèmes de production et à des difficultés de commercialisation. L'interprofession doit être le lieu où cela se discute et se négocie. Mais ce n'est pas gagné !
CR de cette 1ère réunion **ici**

Plan de filière

Une des missions assignées par le ministère aux interprofessions est la rédaction d'un plan de filière ; celui de la filière apicole doit normalement être déposé en mars.
Un projet a déjà travaillé par le collège producteur il y a quelques mois ; les grands principes directeurs ont été validés par le CA réuni le 9 janvier. Reste à compléter/amender si besoin le volet engagements/actions.
Une fois adopté définitivement, il faudra veiller à ce que le programme d'actions d'InterApi s'inscrive bien dans ce plan.

Enquête auprès des apiculteurs : pour connaître les sujets sur lesquels ils souhaitent que l'interpro s'engage en priorité.

Une proposition de la Conf' qui a été acceptée ; document en cours de validation.

À suivre…

Le GT Interpro